

États financiers de

**FONDS DE REVENU  
ALTERNATIF VENATOR**  
(AUPARAVANT FONDS DE REVENU VENATOR)

30 juin 2020 (non audité)

## RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers intermédiaires non audités ci-joints ont été préparés par **Venator Capital Management Ltd.**, en tant que gestionnaire du Fonds de revenu alternatif Venator (le « Fonds ») et approuvés par le conseil d'administration de Venator Capital Management Ltd. Le gestionnaire est responsable de l'intégrité, de l'objectivité et de la fiabilité des données présentées. Cette responsabilité comprend le choix de principes comptables appropriés et la formulation de jugements et d'estimations conformes aux normes internationales d'information financière telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (« IFRS »), y compris la norme comptable internationale (« IAS ») 34, « *Information financière intermédiaire* ». Le gestionnaire est également responsable de l'établissement de contrôles internes à l'égard du processus de présentation de l'information financière, destinés à fournir une certitude raisonnable quant à la pertinence et à la fiabilité de l'information financière présentée, ainsi que de la protection de tous les actifs des Fonds.

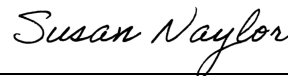
Le conseil d'administration de Venator Capital Management Ltd. est chargé d'examiner et d'approuver les états financiers et de superviser la façon dont la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière.

**Au nom de Venator Capital Management Ltd., gestionnaire des Fonds**



---

**Brandon Osten**  
Chef de la direction  
19 août 2020



---

**Susan Naylor**  
Chef de la direction  
19 août 2020

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF VENATOR (AUPARAVANT FONDS DE REVENU VENATOR)


## États de la situation financière

Au 30 juin 2020, avec informations comparatives pour le 31 décembre 2019 (non audité)

	30 juin 2020	31 décembre 2019
<b>ACTIFS</b>		
<b>Actifs courants</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	101 101 \$	30 649 \$
Placements détenus, à la juste valeur [au coût – 82 133 433 \$ (73 700 596 \$ en 2019)]	78 556 268	73 862 212
Charges payées d'avance	6 877	181
Intérêts à recevoir	957 668	874 676
Dividendes à recevoir	25 214	–
Souscriptions à recevoir	40 664	–
Autres actifs	–	3 806
Montant à recevoir au titre des placements vendus	–	5 030
	<u>79 687 792</u>	<u>74 776 554</u>
<b>PASSIFS</b>		
<b>Passifs courants</b>		
Montant à payer à des courtiers	18 245 379	5 709 598
Créditeurs et charges à payer	43 340	172 207
Rémunération au rendement à payer (note 4)	3 975	604 074
Frais de gestion à payer (note 4)	53 081	63 737
Distributions à payer	22 989	88 546
Montant à payer au titre des placements achetés	668 838	170 505
Montant à payer au titre des rachats	764 633	1 107 741
Perte latente sur des contrats à terme de gré à gré	18 070	–
	<u>19 820 305</u>	<u>7 916 408</u>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<u>59 867 487 \$</u>	<u>66 860 146 \$</u>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par catégorie :</b>		
Catégorie A	3 693 624 \$	3 684 386 \$
Catégorie C	–	7 702 234
Catégorie D	18 185	–
Catégorie F	56 155 678	55 473 526
	<u>59 867 487 \$</u>	<u>66 860 146 \$</u>
<b>Nombre de parts rachetables en circulation (note 6) :</b>		
Catégorie A	735 625,13	646 820,22
Catégorie C	–	1 365 838,23
Catégorie D	4 076,22	–
Catégorie F	9 935 015,44	8 724 470,92
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part :</b>		
Catégorie A	5,02 \$	5,70 \$
Catégorie C	–	5,64
Catégorie D	4,46	–
Catégorie F	5,65	6,36

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom de la fiducie :

  
\_\_\_\_\_, fiduciaire  
Venator Capital Management Ltd.

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF VENATOR (AUPARAVANT FONDS DE REVENU VENATOR)

## États du résultat global

Pour la période close le 30 juin 2020, avec informations comparatives pour 2019 (non audité)

	2020	2019
<b>Revenu</b>		
Intérêts aux fins de distribution	2 632 455 \$	2 236 525 \$
Dividendes	87 691	101 525
(Perte réalisée) profit réalisé sur la vente de placements, compte tenu des écarts de conversion	(4 233 203)	3 300 951
Variation nette de la moins-value latente des placements	(3 757 637)	(350 745)
Autres revenus	138	-
	<u>(5 270 556) \$</u>	<u>5 288 256 \$</u>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 4)	357 218	397 926
Intérêts et frais d'emprunt	218 278	805 427
Charges d'exploitation	57 930	34 545
Honoraires d'audit	20 330	12 359
Retenues d'impôt	15 657	14 983
Commissions et autres coûts d'opérations de portefeuille (note 2)	5 073	900
Rémunération au rendement (note 4)	3 974	443 169
	<u>678 460</u>	<u>1 709 309</u>
<b>(Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<u>(5 949 016) \$</u>	<u>3 578 947 \$</u>
<b>(Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par catégorie (note 12) :</b>		
Catégorie A	(420 373) \$	206 651 \$
Catégorie C	-	364 818
Catégorie D	(1 815)	-
Catégorie F	(5 526 828)	3 007 478
	<u>(5 949 016) \$</u>	<u>3 578 947 \$</u>
<b>Diminution (augmentation) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part (note 12) :</b>		
Catégorie A	(0,57) \$	0,30 \$
Catégorie C	-	0,31
Catégorie D	(0,45)	-
Catégorie F	(0,56)	0,36

## FONDS DE REVENU ALTERNATIF VENATOR (AUPARAVANT FONDS DE REVENU VENATOR)

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables  
Pour la période close le 30 juin 2020, avec informations comparatives pour 2019 (non audité)

	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période	Produit de l'émission de parts rachetables <sup>1)</sup>	Rachat de parts rachetables <sup>1)</sup>	Diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Distributions payées aux porteurs de parts rachetables	Réinvestisse- ment de distributions aux porteurs de parts rachetables	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période
<b>30 juin 2020</b>							
Catégorie A	3 684 386 \$	873 839 \$	(427 349) \$	(420 373) \$	(88 760) \$	71 881 \$	3 693 624 \$
Catégorie C	7 702 234	–	(7 702 234)	–	–	–	–
Catégorie D	–	20 000	–	(1 815)	(322)	322	18 185
Catégorie F	55 473 526	11 750 068	(5 434 342)	(5 526 828)	(1 184 886)	1 078 140	56 155 678
	<u>66 860 146 \$</u>	<u>12 643 907 \$</u>	<u>(13 563 925) \$</u>	<u>(5 949 016) \$</u>	<u>(1 273 968) \$</u>	<u>1 150 343 \$</u>	<u>59 867 487 \$</u>

<sup>1)</sup> Le produit total tiré des parts rachetables dans le cadre des transferts entrants et les rachats de parts rachetables dans le cadre des transferts sortants pour la période close le 30 juin 2020 se sont chiffrés respectivement à 7 915 789 \$ et à (7 915 789) \$.

	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période	Produit de l'émission de parts rachetables	Rachat de parts rachetables	Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Distributions payées aux porteurs de parts rachetables	Réinvestisse- ment de distributions aux porteurs de parts rachetables	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période
<b>30 juin 2019</b>							
Catégorie A	3 741 151 \$	150 000 \$	(139 288) \$	206 651 \$	(83 336) \$	61 310 \$	3 936 488 \$
Catégorie C	6 528 509	–	(149 999)	364 818	(140 830)	140 830	6 743 328
Catégorie F	49 384 111	4 448 198	(2 573 166)	3 007 478	(1 005 114)	928 635	54 190 142
	<u>59 653 771 \$</u>	<u>4 598 198 \$</u>	<u>(2 862 453) \$</u>	<u>3 578 947 \$</u>	<u>(1 229 280) \$</u>	<u>1 130 775 \$</u>	<u>64 869 958 \$</u>

# FONDS DE REVENUS ALTERNATIF VENATOR (AUPARAVANT FONDS DE REVENU VENATOR)

## Tableau des flux de trésorerie

Pour la période close le 30 juin 2020, avec informations comparatives pour 2019 (non audité)

	2020	2019
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		
(Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(5 949 016) \$	3 578 947 \$
Ajustements pour tenir compte des éléments hors trésorerie :		
Perte nette réalisée (profit net réalisé) sur la vente de placements, compte tenu des écarts de conversion	4 233 203	(3 300 951)
Variation de la moins-value latente des placements	3 757 637	350 745
Variation des soldes hors trésorerie :		
Augmentation des charges payées d'avance	(6 696)	(2 175)
(Augmentation) diminution des intérêts à recevoir	(82 992)	62 351
Augmentation des dividendes à recevoir	(25 214)	-
Diminution des autres actifs	3 806	-
Diminution du montant à recevoir au titre des placements vendus	5 030	-
Augmentation (diminution) du montant à payer à des courtiers	12 535 781	(6 076 437)
Diminution des créiteurs et charges à payer	(128 867)	(40 170)
(Diminution) augmentation de la rémunération au rendement à payer	(600 099)	443 169
(Diminution) augmentation des frais de gestion à payer	(10 656)	4 422
Diminution des distributions à payer	(65 557)	(2 201)
Augmentation du montant à payer au titre des placements achetés	498 333	-
Produit de la vente de placements	67 513 233	42 763 921
Achat de placements	(78 444 425)	(41 207 559)
	<u>3 233 501</u>	<u>(3 425 938)</u>
Entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités d'exploitation		
<b>Activités de financement</b>		
Produit de l'émission de parts rachetables	4 687 454	4 598 198
Rachats de parts rachetables	(5 991 244)	(3 536 359)
Distributions payées aux porteurs de parts rachetables, déduction faite des distributions réinvesties	(123 625)	(98 505)
	<u>(1 427 415)</u>	<u>963 334</u>
Entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités de financement		
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de la période	1 806 086	(2 462 604)
(Perte) profit de change sur la trésorerie	(1 735 634)	2 412 096
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	30 649	97 772
	<u>101 101 \$</u>	<u>47 264 \$</u>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période</b>		
<b>Renseignements supplémentaires*</b>		
Intérêts payés	308 997 \$	826 422 \$
Intérêts reçus	2 549 463	2 298 876
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôt	46 819	86 296

\*Compris dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation :

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF VENATOR (AUPARAVANT FONDS DE REVENU VENATOR)

## Inventaire du portefeuille Au 30 juin 2020 (non audité)

Nombre d'actions/ de parts / valeur nominale	Placements détenus	Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur liquidative
<b>Actions canadiennes</b>				
80 800	Groupe Canaccord Genuity Inc., actions privilégiées 5,75 %	1 297 485 \$	1 135 240 \$	1,90
<b>Titres à revenu fixe de sociétés canadiennes</b>				
2 001 000	Groupe Canaccord Genuity Inc., 6,25 %, 31 déc. 2023	1 969 342	2 021 010	3,38
1 024 000	Cargojet Inc., 5,75 %, 30 avril 2025	991 728	1 029 632	1,72
1 372 000	Chemtrade Logistics Income Fund, 4,75 %, 31 mai 2024	1 238 048	1 015 006	1,70
1 418 000	Chemtrade Logistics Income Fund, 5 %, 31 août 2023	1 394 728	1 205 158	2,01
592 000	Chorus Aviation Inc., 5,75 %, 31 déc. 2024	561 744	449 920	0,75
2 109 000	Liquor Stores NA Ltd., 4,70 %, 31 janv. 2022	2 019 551	2 014 095	3,36
1 562 000	NorthWest Healthcare Properties Real Estate Investment Trust, 5,25 %, 31 juill. 2021	1 604 082	1 577 620	2,64
2 065 000	NorthWest Healthcare Properties Real Estate Investment Trust, 5,50 %, 31 déc. 2023	2 086 167	2 070 163	3,46
1 500 000	NuVista Energy Ltd., 6,50 %, 2 mars 2023	1 475 625	1 031 685	1,72
1 565 000	Osisko Gold Royalties Ltd., 4 %, 31 déc. 2022	1 618 185	1 585 971	2,65
347 000	Premium Brands Holdings Corp., 4,60 %, 31 déc. 2023	350 470	357 410	0,60
1 334 300	Tidewater Midstream and Infrastructure Ltd., 5,50 %, 30 sept. 2024	1 312 054	1 067 307	1,78
		<u>16 621 724</u>	<u>15 424 977</u>	<u>25,77</u>
<b>Actions américaines</b>				
22 300	Fortress Transportation & Infrastructure Investors LLC, actions privilégiées, 8,25 %	672 291	580 815	0,97
68 300	WESCO International Inc., actions privilégiées, 10,625 %	2 488 921	2 466 107	4,12
		<u>3 161 212</u>	<u>3 046 922</u>	<u>5,09</u>
<b>Titres à revenu fixe de sociétés américaines</b>				
1 500 000	8x8 Inc., 0,50 %, 1 <sup>er</sup> févr. 2024	1 825 193	1 835 512	3,07
1 550 000	Air Canada, 4 %, 1 <sup>er</sup> juill. 2025	2 218 954	2 294 977	3,83
2 000 000	Air Canada, 7,75 %, 15 avril 2021	2 750 467	2 721 311	4,55
2 000 000	Air Transport Services Group Inc., 1,125 %, 15 oct. 2024	2 395 365	2 574 160	4,30
1 000 000	Atlas Air Worldwide Holdings Inc., 1,875 % 1 <sup>er</sup> juin 2024	1 175 606	1 319 687	2,20
1 500 000	Avaya Holdings Corp., 2,25 %, 15 juin 2023	1 707 721	1 680 772	2,81
2 000 000	Carvana Co., 8,875 % 1 <sup>er</sup> oct. 2023	2 794 046	2 744 376	4,58
2 500 000	CEC Entertainment Inc., 8 %, 15 févr. 2022	3 397 580	273 423	0,46
500 000	Century Aluminum Co., 7,50 %, 1 <sup>er</sup> juin 2021	647 518	648 414	1,08
1 000 000	Cœur Mining Inc., 5,875 %, 1 <sup>er</sup> juin 2024	1 314 444	1 315 304	2,20
1 500 000	Core & Main Holdings LP, 8,625 % 15 sept. 2024	2 023 474	2 045 518	3,42
2 000 000	CVR Energy Inc., 5,25 %, 15 févr. 2025	1 911 461	2 496 882	4,17
791 000	Eldorado Gold Corp., 9,50 %, 1 <sup>er</sup> juin 2024	1 131 421	1 162 962	1,94
2 000 000	First Quantum Minerals Ltd., 7,25 %, 1 <sup>er</sup> avril 2023	2 689 691	2 615 986	4,37
1 500 000	Fortress Transportation & Infrastructure Investors LLC, 6,75 %, 15 mars 2022	1 983 107	1 967 933	3,29
1 000 000	Frontera Energy Corp., 9,70 %, 25 juin 2023	1 407 473	1 114 878	1,86
1 000 000	Guess? Inc., 2 %, 15 avril 2024	898 430	916 780	1,53

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF VENATOR (AUPARAVANT FONDS DE REVENU VENATOR)

## Inventaire du portefeuille (suite)

Au 30 juin 2020 (non audité)

Nombre d'actions/ de parts / valeur nominale	Placements détenus	Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur liquidative
	<b>Titres à revenu fixe de sociétés américaines (suite)</b>			
1 500 000	Ligand Pharmaceuticals Inc., 0,75 %, 15 mai 2023	1 779 076 \$	1 778 841 \$	2,97
1 000 000	Live Nation Entertainment Inc., 2 % 15 févr. 2025	1 276 048	1 171 339	1,96
1 054 000	Mainstreet Health Investments Inc., 5 %, 31 janv. 2022	1 122 154	1 076 266	1,80
1 000 000	Marriott Vacations Worldwide Corp., 1,50 %, 15 sept. 2022	1 254 485	1 251 641	2,09
150 000	Nathan's Famous Inc., 6,625 %, 1 <sup>er</sup> nov. 2025	195 540	207 493	0,35
1 500 000	Navistar International Corp., 6,625 %, 1 <sup>er</sup> nov. 2025	1 796 628	1 940 342	3,24
2 000 000	Par Petroleum LLC / Par Petroleum Finance Corp., 7,75 %, 15 déc. 2025	2 398 680	2 368 302	3,96
2 000 000	Pluralsight Inc., 0,375 %, 1 <sup>er</sup> mars 2024	2 369 818	2 404 436	4,02
1 000 000	RHP Hotel Properties LP / RHP Finance Corp., 5 %, 15 avril 2023	1 304 664	1 289 191	2,15
1 000 000	Splunk Inc., 1,125 %, 15 juin 2027	1 349 000	1 452 734	2,43
2 000 000	Tesla Inc., 5,30 %, 15 août 2025	2 332 078	2 727 738	4,56
1 000 000	Tidewater Inc., 8 %, 1 <sup>er</sup> août 2022	1 363 478	1 234 853	2,06
3 000 000	Uber Technologies Inc., 8 %, 1 <sup>er</sup> nov. 2026	4 173 291	4 168 151	6,96
2 000 000	Vonage Holdings Corp., 1,75 %, 1 <sup>er</sup> juin 2024	2 422 220	2 501 675	4,18
1 550 000	Warrior Met Coal Inc., 8 %, 1 <sup>er</sup> nov. 2024	2 128 999	2 091 860	3,49
1 099 000	Williams Scotsman International Inc., 7,875 %, 15 déc. 2022	1 514 902	1 555 392	2,60
		<u>61 053 012</u>	<u>58 949 129</u>	<u>98,48</u>
	<b>Total des placements détenus</b>	82 133 433	78 556 268	131,24
	Commissions et autres coûts d'opérations de portefeuille	(19 351)	—	—
	<b>Placements détenus, montant net</b>	<u><b>82 114 082 \$</b></u>	78 556 268	131,24
	Perte latente sur les contrats de change à terme de gré à gré (tableau 1)		(18 070)	(0,03)
	<b>Autres passifs, montant net</b>		<u>(18 670 711)</u>	<u>(31,21)</u>
	<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>		<u><b>59 867 487 \$</b></u>	<u><b>100,00</b></u>



# FONDS DE REVENU ALTERNATIF VENATOR (AUPARAVANT FONDS DE REVENU VENATOR)

Inventaire du portefeuille (suite)  
Au 30 juin 2020 (non audité)

Tableau 1 - Contrats de change à terme de gré à gré

Date de règlement	Devise vendue	Devise achetée	Contrepartie	Taux à terme	Prix contractuel	Juste valeur	Perte latente
31 juillet 2020	\$ US	\$ CA	La Banque de Nouvelle-Écosse	1,361395	\$ (35 378 200) \$	(35 396 270) \$	(18 070) \$
Total de la perte latente sur des contrats de change à terme de gré à gré							(18 070) \$

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF VENATOR

(AUPARAVANT FONDS DE REVENU VENATOR)

Notes afférentes aux états financiers

30 juin 2020 (non audité)

---

Fonds de revenu alternatif Venator (auparavant, Fonds de revenu Venator) (la « fiducie ») est une fiducie qui a été créée sous le régime des lois de la province d'Ontario aux termes d'une déclaration de fiducie datée du 30 juillet 2008, dans sa version modifiée et mise à jour en date du 8 janvier 2020 (l'« acte de fiducie »). La fiducie a amorcé ses activités le 1<sup>er</sup> août 2008. Le 24 janvier 2020, la fiducie a commencé à émettre des parts de façon continue au moyen de prospectus, Venator Capital Management Ltd., société constituée sous le régime des lois de la province d'Ontario, agit en qualité de gestionnaire (le « gestionnaire ») et de fiduciaire de la fiducie. L'adresse du siège social de la fiducie est la suivante : 2, rue Bloor Ouest, bureau 901, Toronto (Ontario) M4W 3E2.

L'objectif de placement de la fiducie est de procurer une croissance du capital à long terme grâce à une sélection fondamentale de titres axée sur des sociétés nord-américaines bien établies et cotées en bourse. Dans le but d'atteindre son objectif de placement, la fiducie investira dans un portefeuille de titres qui dégagent généralement un rendement supérieur à 4 %. La fiducie pourrait détenir à la fois des positions acheteur et des positions vendeur dans des titres de capitaux propres, des titres de créance et des produits dérivés.

Le succès de la fiducie est tributaire du maintien en poste du gestionnaire et sera influencé par plusieurs facteurs de risque associés aux placements dans des titres de capitaux propres, des options et d'autres instruments, ainsi qu'au recours à l'effet de levier. Ces facteurs de risque comprennent, sans s'y limiter, le risque lié aux couvertures fondées sur des dérivés, la liquidité du marché, les ventes à découvert, le taux de rotation du portefeuille, les positions libellées en monnaies étrangères, l'exposition aux marchés étrangers et les variations des taux d'intérêt.

## 1. Mode de présentation

Les présents états financiers ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des actifs financiers et des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »), qui sont présentés à la juste valeur. Les méthodes comptables appliquées lors de l'établissement des présents états financiers intermédiaires sont fondées sur les Normes internationales d'information financière et la Norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire* (conjointement, les « IFRS ») publiées et en vigueur au 19 août 2020, soit la date à laquelle le gestionnaire a autorisé la publication de ces états financiers intermédiaires. Les présents états financiers intermédiaires doivent être lus à la lumière des états financiers annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, lesquels ont été préparés conformément aux IFRS. Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle de la fiducie.

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF VENATOR

(AUPARAVANT FONDS DE REVENU VENATOR)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2020 (non audité)

---

## 2. Principales méthodes comptables

### a) Utilisation d'estimations

L'établissement d'états financiers conformément aux IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations comptables et qu'elle ait recours à son jugement lors de l'application des méthodes comptables de la fiducie. Les estimations, qui sont continuellement évaluées, sont fondées sur l'expérience passée et d'autres facteurs, y compris les attentes quant aux événements à venir qui sont jugées raisonnables dans les circonstances. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

### b) Évaluation des actifs financiers et des passifs financiers

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs (tels que des instruments dérivés cotés et des titres de négociation) est fondée sur les prix cotés sur les marchés. Conformément aux dispositions du prospectus simplifié de la fiducie, les placements sont évalués en fonction du dernier cours de marché lorsque vient le temps de déterminer la valeur liquidative par part aux fins des souscriptions et des rachats. Aux fins de la présentation de l'information financière, la fiducie utilise le dernier cours pour les actifs financiers et les passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. Lorsque la fiducie détient des dérivés dont les positions en matière de risques de marché se compensent, elle utilise les cours médians du marché comme base d'établissement des justes valeurs pour les positions de risques qui se compensent et applique ce cours acheteur ou vendeur, selon le cas, à la position ouverte nette.

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif (les dérivés négociés hors cote, par exemple) est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. La fiducie recourt à diverses méthodes et formule des hypothèses qui sont fondées sur les conditions de marché en vigueur à chaque date de clôture. Les techniques d'évaluation utilisées comprennent l'examen de transactions comparables récentes conclues sans lien de dépendance, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, l'utilisation de modèles d'évaluation d'options et le recours à d'autres techniques d'évaluation couramment utilisées par les intervenants du marché.

Le montant à recevoir de courtiers, les créiteurs et charges à payer, les honoraires liés au rendement à payer, les frais de gestion à payer, les distributions à payer, le montant à payer au titre des placements achetés et le montant à payer au titre des rachats sont classés comme étant des passifs financiers et sont comptabilisés au coût amorti.

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF VENATOR

(AUPARAVANT FONDS DE REVENU VENATOR)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2020 (non audité)

---

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

Les passifs financiers sont en général réglés dans les trois mois suivant l'émission. Les autres actifs et passifs, de par leur nature, ont une échéance à court terme et ils sont comptabilisés au coût amorti, lequel avoisine la juste valeur.

### c) Classement

La fiducie classe ses placements dans des titres de créance et des titres de capitaux propres comme étant des actifs financiers et des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net.

La fiducie classe ses placements à la juste valeur par le biais du résultat net en fonction du modèle économique qu'elle suit pour la gestion de ces actifs financiers conformément à sa stratégie d'investissement établie par écrit. La gestion du portefeuille de placements et l'appréciation de sa performance sont effectuées sur la base de la juste valeur, et le portefeuille de placements n'est ni détenu afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels ni détenu à la fois afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels et de vendre des actifs financiers. La fiducie s'intéresse d'abord à la juste valeur et c'est cette information qu'elle utilise pour évaluer le rendement des actifs et prendre des décisions.

Les autres actifs financiers, y compris les charges payées d'avance, les intérêts à recevoir, les dividendes à recevoir et les souscriptions à recevoir au titre des placements vendus sont classés et ultérieurement évalués au coût amorti et sont comptabilisés au coût ou au coût amorti. Un actif financier est classé comme étant ultérieurement évalué au coût amorti seulement si les deux conditions suivantes sont réunies :

- i) la détention de l'actif s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- ii) les conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

### d) Compensation d'instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés et le montant net est présenté aux états de la situation financière lorsque la fiducie a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Dans le cours normal des activités, la fiducie peut conclure diverses conventions-cadres de compensation ou des accords similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation aux états de la situation financière, mais qui permettent que les montants connexes soient compensés dans certaines circonstances, notamment en cas de faillite ou de résiliation des contrats.

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF VENATOR

(AUPARAVANT FONDS DE REVENU VENATOR)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2020 (non audité)

---

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### e) Contrats de change à terme de gré à gré

La fiducie peut également conclure des contrats de change à terme de gré à gré pour se couvrir contre les fluctuations des taux de change. Ces contrats sont évalués comme la différence entre les taux de change à terme contractuels et le taux à terme de clôture pour les devises détenues ou vendues à découvert à la date du rapport. Les profits ou pertes latents sur les contrats sont inclus dans les états de la situation financière. Les profits et pertes réalisés et les variations des profits et pertes latents sont inclus dans les états du résultat global.

Au 30 juin 2020, la Fiducie avait un contrat à terme de gré à gré ouvert, échéant le 31 juillet 2020, avec La Banque de Nouvelle-Écosse visant la vente de 26 000 000 \$ US en dollars canadiens à un taux de change de 1,361395 \$.

### f) Comptabilisation/décomptabilisation

La fiducie comptabilise les actifs financiers ou les passifs financiers à la juste valeur à la date de transaction, c'est-à-dire la date à laquelle elle s'engage à acheter ou à vendre à découvert les instruments. À compter de cette date, la totalité des profits et des pertes découlant des variations de la juste valeur des actifs ou des passifs est comptabilisée aux états du résultat global. Les coûts de transaction sont comptabilisés directement aux états du résultat global dans le cas des actifs et passifs à la juste valeur par le biais du résultat net et sont inclus dans la juste valeur initiale des actifs et passifs financiers au coût amorti.

Les autres actifs financiers sont décomptabilisés, mais seulement lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie liés à l'actif arrivent à expiration ou lorsque la fiducie transfère à une autre entité l'actif financier ou la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à sa propriété. La fiducie décomptabilise les passifs financiers uniquement lorsque ses obligations sont éteintes, sont annulées ou arrivent à expiration.

### g) Opérations sur titres et comptabilisation des produits

Les opérations sur titres sont comptabilisées à la date de transaction, et les profits et les pertes découlant de ces opérations sont comptabilisés à la date de transaction. Les produits d'intérêts sont comptabilisés quotidiennement et les produits de dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende.

Les produits d'intérêts aux fins de distribution inscrits aux états du résultat global représentent les intérêts nominaux reçus par la fiducie, comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. La fiducie n'amortit pas les primes payées ou les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, sauf dans le cas des obligations à coupon zéro, auquel cas ils sont amortis selon le mode linéaire.

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF VENATOR

(AUPARAVANT FONDS DE REVENU VENATOR)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2020 (non audité)

---

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

Le (la perte réalisée) profit réalisé sur la vente de placements, compte tenu des écarts de conversion, ainsi que la moins-value latente des placements sont établis sur la base du coût moyen. Le coût moyen ne tient pas compte de l'amortissement des primes ou des escomptes sur les titres à revenu fixe, sauf dans le cas des obligations à coupon zéro.

### h) Retenues d'impôt

En règle générale, la fiducie est assujettie à des retenues d'impôt imposées par certains pays sur le revenu de placement et les gains en capital. Ce revenu et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt applicables sont présentées comme une charge distincte aux états du résultat global.

### i) Montant à payer à des courtiers

La fiducie a conclu une convention de courtage de premier ordre avec son courtier en ce qui a trait au maintien de son compte à titre de client. Le courtier a la garde des titres de la fiducie.

Le montant à payer à des courtiers correspond à un compte sur marge se composant d'emprunts en espèces qui ont été contractés auprès de courtiers et qui sont garantis par les placements sous-jacents détenus par la fiducie.

### j) Commissions et autres coûts d'opérations de portefeuille

Les coûts d'opérations, tels que les frais de courtage engagés lors de l'achat et de la vente de titres en portefeuille et les autres coûts liés à l'exécution des ordres qui sont payés à des tiers, notamment les droits de timbre et les frais liés aux bourses, sont comptabilisés en charges aux états du résultat global en fonction de la date de transaction.

### k) Hiérarchie des justes valeurs

Les placements évalués à la juste valeur sont classés dans l'un des trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs, en fonction du plus bas niveau de données d'entrée qui sont importantes pour l'évaluation de la juste valeur dans son ensemble. Les données d'entrée ou méthodes utilisées pour évaluer les titres ne sont pas forcément représentatives du risque associé à un placement dans ces titres.

La hiérarchie des justes valeurs comporte les niveaux de données d'entrée suivants :

- Niveau 1 : Prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques. Un marché actif est un marché sur lequel ont lieu des transactions sur l'actif selon une fréquence et un volume suffisants pour fournir de façon continue de l'information sur le prix.

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF VENATOR

(AUPARAVANT FONDS DE REVENU VENATOR)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2020 (non audité)

---

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

- Niveau 2 : Données autres que les prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour les actifs ou les passifs, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix);
- Niveau 3 : Données relatives aux actifs ou aux passifs qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Se reporter à la note 10 pour une analyse des évaluations de la juste valeur.

### l) Conversion des monnaies étrangères

La monnaie de fonctionnement et de présentation de la fiducie est le dollar canadien. La juste valeur des placements étrangers et des autres actifs et passifs libellés en monnaies étrangères est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur à 16 h (HNE), soit le taux de clôture, à la date d'évaluation. Les achats et ventes de titres étrangers libellés en monnaies étrangères et les produits tirés de ces opérations sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les écarts de conversion latents sont comptabilisés aux états du résultat global à titre de variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements. Tous les autres profits ou pertes de change liés aux écarts de conversion sont comptabilisés aux états du résultat global à titre de profits nets réalisés (pertes nettes réalisées) sur la vente de placements, compte tenu des écarts de conversion.

### m) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués des fonds en caisse et des dépôts bancaires.

### n) Intérêts et frais d'emprunt

Puisqu'elle détient à la fois des positions acheteur et des positions vendeur, la fiducie paie non seulement des intérêts, mais aussi des frais d'emprunt. Bien que le recours à des capitaux d'emprunt puisse améliorer considérablement le rendement sur le capital investi, il peut également exacerber les répercussions défavorables auxquelles est exposé le portefeuille de placements de la fiducie en ayant pour effet d'accroître l'exposition de celle-ci au risque lié au capital et d'augmenter les dépenses courantes.

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF VENATOR

(AUPARAVANT FONDS DE REVENU VENATOR)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2020 (non audité)

---

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### o) Imposition de la fiducie

La fiducie constitue une « fiducie de fonds commun de placement » au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)* (la « Loi de l'impôt ») et, par conséquent, elle n'est pas assujettie à l'impôt à l'égard de la partie de son revenu net imposable, y compris les gains en capital réalisés nets, qui est versée ou à verser à ses porteurs de parts à la date de clôture de son exercice d'imposition. Toutefois, la partie du revenu net et des gains en capital réalisés nets de la fiducie qui n'est pas versée ou à verser aux porteurs de parts est assujettie à l'impôt sur le revenu. La fiducie compte distribuer la totalité de son revenu et un montant suffisant de ses gains en capital nets réalisés de manière à ne pas être assujettie à l'impôt sur le revenu.

Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées en avant pour une période de 20 ans et portées en diminution de tout bénéfice imposable futur. Aux fins de l'impôt, les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment et portées en diminution des gains en capital futurs.

### p) Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part est calculé en divisant l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une catégorie donnée de parts par le nombre total de parts de cette même catégorie en circulation à la date de clôture de la période.

### q) Évaluation des parts

L'actif net lié à une catégorie donnée de parts est déterminé en calculant la valeur de la quote-part revenant à cette même catégorie du total des actifs et des passifs de la fiducie attribuables à l'ensemble des catégories de parts diminuée des passifs de la fiducie attribuables uniquement à cette catégorie. Les charges directement attribuables à une catégorie sont imputées directement à cette catégorie. Le revenu, les profits et pertes réalisés et latents découlant des opérations sur titres et les autres charges sont affectés de manière proportionnelle à chaque catégorie en fonction de l'actif net attribuable à chaque catégorie.

### r) (Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

(La diminution) l'augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part représente (la diminution) l'augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à chaque catégorie de parts, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de cette même catégorie en circulation au cours de la période. Se reporter à la note 12 pour le calcul.



# FONDS DE REVENU ALTERNATIF VENATOR

(AUPARAVANT FONDS DE REVENU VENATOR)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2020 (non audité)

---

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

- s) Classement des parts rachetables émises par la fiducie

Les parts de la fiducie ne satisfont pas aux critères de classement à titre de capitaux propres énoncés dans l'IAS 32, *Instruments financiers : présentation*, puisqu'il existe plusieurs catégories de parts comportant des droits différents; par conséquent, elles ont été classées dans les passifs financiers.

## 3. Estimations et jugements comptables critiques

La préparation d'états financiers exige de la direction qu'elle ait recours à son jugement dans l'application de ses méthodes comptables et qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses à l'égard de l'avenir. Les paragraphes qui suivent décrivent les estimations et jugements comptables les plus importants faits ou formulés, selon le cas, en dressant les états financiers.

Classement et évaluation des placements

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par la fiducie, le gestionnaire est tenu de porter des jugements importants afin de déterminer si l'activité de la fiducie consiste ou non à assurer la gestion de son portefeuille de placements et à en apprécier la performance sur la base de la juste valeur et de déterminer que le portefeuille de placements n'est ni détenu afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels ni détenu à la fois afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels et de vendre des actifs financiers. Les jugements les plus importants qui ont été portés comprennent l'évaluation et la détermination du modèle économique approprié justifiant la décision de la fiducie de classer ses placements à la juste valeur par le biais du résultat net.

## 4. Opérations entre parties liées

- a) Frais de gestion

La fiducie verse au gestionnaire des frais de gestion annuels d'un montant correspondant à : i) 1/12 de 2 % de la valeur liquidative des parts de catégorie A; ii) 1/12 de 1,5 % de la valeur liquidative des parts de catégorie D et iii) 1/12 de 1 % de la valeur liquidative des parts de catégorie F, plus les taxes applicables. Les frais de gestion des parts de catégorie I sont négociés et versés directement par l'investisseur. Les frais de gestion, qui sont payables mensuellement, sont calculés en fonction de la valeur liquidative de chaque catégorie en date du dernier jour ouvrable de chaque mois et sont versés au début du mois suivant.

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF VENATOR

(AUPARAVANT FONDS DE REVENU VENATOR)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2020 (non audité)

---

## 4. Opérations entre parties liées (suite)

Le gestionnaire paiera, à l'égard des parts de catégorie A et des parts de catégorie D, et à même ses frais de gestion, des frais de service annuels aux courtiers inscrits participants dont les clients détiennent des parts de catégorie A ou des parts de catégorie D. Ces frais de service sont payables trimestriellement jusqu'à concurrence d'un montant correspondant à 1 % de la valeur liquidative des parts de catégorie A et à 0,5 % de la valeur liquidative des parts de catégorie D détenues par les clients du courtier en question.

Pour la période close le 30 juin 2020, les frais de gestion se sont élevés à 357 218 \$ (397 926 \$ au 30 juin 2019). De ce montant, une tranche de 53 081 \$ était à payer au 30 juin 2020 (63 737 \$ au 31 décembre 2019).

### b) Rémunération au rendement

La fiducie verse au gestionnaire une rémunération au rendement à l'égard des parts de catégorie A, des parts de catégorie D et des parts de catégorie F en circulation le dernier jour ouvrable de la période. Cette rémunération est calculée en fonction de l'excédent à cette date de la valeur liquidative par part majorée du montant total des distributions déclarées à l'égard de cette part (la « valeur liquidative par part ajustée ») sur un taux de rendement pour l'exercice écoulé annualisé de 5 % supérieur au dernier niveau record de cette part (le « taux de rendement seuil »), plus les taxes applicables. Le niveau record est défini comme étant le montant le plus élevé entre le prix d'achat de cette part ou la valeur liquidative par part ajustée après la dernière date à laquelle une rémunération au rendement a été versée. Pour toute période à l'égard de laquelle une rémunération au rendement doit être versée, le gestionnaire recevra : i) le montant total de l'augmentation de la juste valeur liquidative par part ajustée se situant entre le taux de rendement seuil et le taux de rendement seuil majoré de 0,5 % et ii) un montant correspondant à 10 % de tout profit en excédent du taux de rendement seuil majoré de 0,5 %. L'investisseur dans les parts de catégorie I peut négocier une rémunération au rendement différente.

Pour la période close le 30 juin 2020, la rémunération au rendement a été de 3 974 \$ (443 169 \$ au 30 juin 2019). De ce montant, une tranche de 3 975 \$ était à payer au 30 juin 2020 (604 074 \$ au 31 décembre 2019).

Les administrateurs et les employés du gestionnaire détiennent 14,0 % (15,0 % au 31 décembre 2019) des parts de la fiducie en circulation.

## 5. Acompte de porteurs de parts

L'acompte de porteurs de parts correspond à la trésorerie reçue avant l'émission des parts de fiducie.

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF VENATOR

(AUPARAVANT FONDS DE REVENU VENATOR)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2020 (non audité)

## 6. Parts rachetables de la fiducie

La fiducie est autorisée à émettre un nombre illimité de catégories de parts et un nombre illimité de parts de chaque catégorie. La fiducie a attribué des parts de catégorie A, les parts de catégorie D, les parts de catégorie F et les parts de catégorie I, qui peuvent être émises en séries, chaque part représentant une participation véritable indivise et égale dans la valeur liquidative de la fiducie. Chaque part de chaque catégorie confère au porteur le droit d'exercer un vote et de participer également et proportionnellement à toutes les distributions effectuées par la fiducie. Le gestionnaire peut regrouper les parts rachetables d'une série ou d'une catégorie donnée ou en modifier la désignation. Au 30 juin 2020, des parts de catégorie A, des parts de catégorie D et des parts de catégorie F ont été émises.

Les porteurs de parts peuvent demander que leurs parts soient rachetées le dernier jour ouvrable de chaque période bimensuelle (la « date de rachat ») à leur valeur liquidative par part à cette date, pourvu que la demande de rachat soit soumise au moins 7 jours ouvrables avant cette date de rachat.

Le gestionnaire, à son entière appréciation, peut accepter ou rejeter une demande de rachat; toutefois, il a l'intention d'accepter toutes les demandes de rachat dans la mesure où il estime que leur acceptation ne portera pas préjudice à la fiducie. Les gains en capital, qui peuvent résulter de la vente de titres dans le cadre de rachats de parts, seront attribués aux porteurs de parts dont les parts sont rachetées.

Le tableau qui suit présente l'activité liée aux parts au cours des périodes closes les 30 juin :

	Parts rachetables à l'ouverture de la période	Parts rachetables émises	Rachat de parts rachetables	Réinvestissement de parts	Parts rachetables à la clôture de la période
<b>30 juin 2020</b>					
Catégorie A	646 820,22	154 475,06	(80 012,24)	14 342,09	735 625,13
Catégorie C	1 365 838,23	–	(1 365 838,23)	–	–
Catégorie D	–	4 000,00	–	76,22	4 076,22
Catégorie F	8 724 470,92	1 902 676,19	(883 049,53)	190 917,86	9 935 015,44
<b>30 juin 2019</b>					
Catégorie A	677 700,12	26 218,74	(24 406,56)	10 784,11	690 296,41
Catégorie C	1 194 299,48	–	(26 951,26)	24 988,77	1 192 336,99
Catégorie F	8 007 370,45	700 121,07	(403 386,69)	145 493,52	8 449 598,35

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF VENATOR

(AUPARAVANT FONDS DE REVENU VENATOR)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2020 (non audité)

---

## 6. Parts rachetables de la fiducie (suite)

Informations à fournir sur le capital

Le capital de la fiducie est constitué des parts rachetables et émises. Les parts rachetables confèrent à leurs porteurs le droit de recevoir les distributions déclarées, le cas échéant, et de recevoir un paiement proportionnel fondé sur la valeur liquidative par part de la fiducie au moment de leur rachat. En ce qui concerne la souscription ou le rachat de parts, la fiducie n'applique aucune restriction spécifique et n'a aucune exigence particulière à l'égard du capital. Les variations pertinentes sont présentées aux états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Conformément aux objectifs et aux stratégies de placement ainsi qu'aux pratiques en matière de gestion du risque décrits à la note 9, la fiducie a l'intention d'investir, dans des placements appropriés, le montant qu'elle reçoit au titre des souscriptions, tout en conservant des liquidités suffisantes pour donner suite aux demandes de rachats, le montant de ces liquidités pouvant être augmenté au moyen d'emprunts à court terme ou de cessions de placements, au besoin.

## 7. Politique de distribution

Le gestionnaire affectera et distribuera la totalité du revenu de placement net et des profits réalisés nets sur les placements de manière à ce que la fiducie ne soit pas assujettie à l'impôt sur le revenu en vertu de la Partie 1 de la Loi de l'impôt. Au 30 juin 2020, la fiducie avait l'intention de payer mensuellement aux porteurs de parts, dans un délai de 15 jours suivant la fin de chaque mois civil, une distribution de 0,06 \$ par part (la distribution du mois précédent s'étant chiffrée à 0,06 \$ par part).

À moins qu'un porteur de parts ne choisisse de recevoir un montant de trésorerie, toutes les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires à la valeur liquidative par part. Chaque date de distribution, les parts seront automatiquement regroupées de manière à ce que le nombre de parts en circulation soit le même qu'immédiatement avant la distribution.

## 8. Charges

Le gestionnaire a le pouvoir d'effectuer des paiements à même l'avoir de la fiducie pour acquitter toute dépense ou toute charge qui, à son avis, est appropriée ou nécessaire pour assurer la bonne conduite des activités de la fiducie conformément aux dispositions de son acte de fiducie, notamment, sans s'y limiter, pour engager tous les coûts liés à la gestion et à l'administration de la fiducie. La fiducie est responsable de payer tout impôt sur le revenu ou toute taxe d'accise exigible, de même que tous les frais de courtage liés aux opérations sur les titres.

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF VENATOR

(AUPARAVANT FONDS DE REVENU VENATOR)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2020 (non audité)

---

## 9. Instruments financiers et gestion du risque

Dans le cours normal des activités, la fiducie est exposée à divers types de risques financiers : le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (qui inclut le risque de taux d'intérêt, l'autre risque de prix et le risque de change). La valeur des placements qui composent le portefeuille de la fiducie peut fluctuer quotidiennement en raison des variations des taux d'intérêt, de l'évolution de la conjoncture économique et des conditions de marché ainsi que des nouvelles publiées par les sociétés concernant des titres spécifiques qui sont compris dans le portefeuille de la fiducie. Le niveau de risque dépend des objectifs de la fiducie en matière de placement et du type de titres dans lesquels elle investit.

### a) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement qu'elle a pris envers la fiducie. Ce risque découle principalement des titres de créance détenus, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ainsi que du montant à recevoir de courtiers.

Toutes les opérations sur des titres cotés conclues par la fiducie sont réglées au moment de la livraison par l'entremise de courtiers autorisés. Le risque de défaillance est considéré comme minime, étant donné que la livraison des titres vendus n'a lieu qu'une fois que le courtier a reçu le paiement. Le paiement d'un achat est fait lorsque le courtier a reçu les titres. La transaction échouera si l'une ou l'autre des parties manque à son obligation.

Les placements en instruments de créance de la fiducie, y compris les obligations, représentent la principale source d'exposition au risque de crédit. La valeur de marché des instruments de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur et, par conséquent, elle représente l'exposition maximale de la fiducie au risque de crédit.

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF VENATOR

(AUPARAVANT FONDS DE REVENU VENATOR)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2020 (non audité)

## 9. Instruments financiers et gestion du risque (suite)

La fiducie a investi dans des titres de créance assortis des notations de crédit suivantes, telles qu'elles ont été établies par Moody's Investors Service :

	% de la valeur liquidative	
	30 juin 2020	31 décembre 2019
Notation :		
Ba3	4,55	3,79
B1	13,57	13,48
B2	3,49	8,03
B3	13,15	5,76
Caa1	9,78	12,34
Caa1u	–	3,97
Caa2	–	4,8
Caa2u	4,37	–
Non coté	74,33	58,34

### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est défini comme étant le risque que la fiducie soit incapable de régler ou d'honorer ses obligations en temps opportun ou à un prix raisonnable.

L'exposition de la fiducie au risque de liquidité découle des rachats périodiques de parts contre trésorerie. La fiducie investit principalement dans des titres qui sont négociés sur des marchés actifs et qui peuvent être aisément liquidés. De plus, elle conserve habituellement des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour préserver sa liquidité.

Tous les passifs financiers de la fiducie ont une durée à courir jusqu'à l'échéance inférieure à trois mois.

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF VENATOR

(AUPARAVANT FONDS DE REVENU VENATOR)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2020 (non audité)

## 9. Instruments financiers et gestion du risque (suite)

### c) Risque de marché

#### i) Risque de taux d'intérêt

La fiducie s'expose à un risque de taux d'intérêt lorsqu'elle investit dans des instruments financiers portant intérêt, du fait qu'elle s'expose alors au risque que la valeur de ces instruments financiers fluctue par suite de variations des taux d'intérêt du marché.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie investis dans des titres portant intérêt à des taux du marché à court terme et les instruments à taux fixe détenus pour les périodes closes le 30 juin 2020 et le 31 décembre 2019 sont peu sensibles aux fluctuations des taux d'intérêt.

Les placements dans des obligations sont des instruments à taux fixe dont la durée à courir jusqu'à l'échéance est la suivante :

	30 juin 2020	31 décembre 2019
Moins de 1 an	3 369 725 \$	– \$
De 1 an à 3 ans	22 048 547	30 457 346
De 3 à 5 ans	33 796 097	30 352 793
Plus de 5 ans	15 159 737	11 502 798

Au 30 juin 2020, si les taux d'intérêt avaient augmenté ou diminué de 10 points de base, toutes les autres variables demeurant par ailleurs constantes, l'augmentation de l'actif net se serait chiffrée à environ 253 426 \$ pour la période (255 234 \$ au 31 décembre 2019).

#### ii) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur d'un instrument financier fluctue en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change). Tous les placements comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire s'efforce d'atténuer ce risque en assurant une sélection judicieuse et une diversification prudente des titres et des autres instruments financiers conformément aux objectifs et à la stratégie de placement de la fiducie. Le risque maximum associé aux instruments financiers est déterminé par la juste valeur des instruments financiers, sauf en ce qui concerne les options position vendeur et les titres vendus à découvert. Les pertes possibles sur les options position vendeur et les titres vendus à découvert sont illimitées.

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF VENATOR

(AUPARAVANT FONDS DE REVENU VENATOR)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2020 (non audité)

## 9. Instruments financiers et gestion du risque (suite)

Pour la fiducie, l'exposition à l'autre risque de prix la plus importante découle de ses placements dans des titres de capitaux propres. Au 30 juin 2020, si les cours de ces titres sur les différentes bourses où ils sont négociés avaient augmenté ou diminué de 10 %, toutes les autres variables demeurant par ailleurs constantes, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables aurait augmenté ou diminué d'environ 418 216 \$ (154 928 \$ au 31 décembre 2019). Dans les faits, les résultats réels pourraient être différents, et la différence pourrait être importante.

### iii) Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur des instruments financiers qui sont libellés ou échangés dans une autre monnaie que le dollar canadien (« \$ CA »), qui est la monnaie de présentation de la fiducie, fluctue en raison des variations des taux de change.

La monnaie qui présentait le plus grand risque pour la fiducie au 30 juin 2020 est la suivante :

Monnaie	Exposition			Incidence découlant d'une appréciation ou d'une dépréciation de 5 % du dollar canadien par rapport aux autres monnaies		
	Monétaire	Non monétaire	Total	Monétaire	Non monétaire	Total
<b>30 juin 2020</b>						
Dollar américain	(63 172 152)\$	61 996 051 \$	(1 176 101)\$	(3 158 608)\$	3 099 803 \$	(58 805)\$
Pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(105,52)	103,56	(1,96)	(5,28)	5,18	(0,10)



# FONDS DE REVENU ALTERNATIF VENATOR

(AUPARAVANT FONDS DE REVENU VENATOR)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2020 (non audité)

## 9. Instruments financiers et gestion du risque (suite)

La monnaie qui présentait le plus grand risque pour la fiducie au 31 décembre 2019 est la suivante :

Monnaie	Exposition			Incidence découlant d'une appréciation ou d'une dépréciation de 5 % du dollar canadien par rapport aux autres monnaies		
	Monétaire	Non Monétaire	Total	Monétaire	Non Monétaire	Total
<b>31 décembre 2019</b>						
Dollar américain	(50 560 103) \$	50 756 606 \$	196 503 \$	(2 528 005) \$	2 537 830 \$	9 825 \$
Pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(75,62)	75,91	0,29	(3,78)	3,80	0,02

Les montants figurant dans les tableaux qui précèdent sont fondés sur la juste valeur des instruments financiers de la fiducie (y compris la trésorerie) ainsi que sur les montants de capital sous-jacents des contrats de change à terme de gré à gré, s'il y a lieu. D'autres actifs financiers (y compris les dividendes et les intérêts à recevoir) et passifs financiers qui sont libellés en monnaies étrangères n'exposent pas la fiducie à un risque de change important.

Au 30 juin 2020, si le dollar canadien s'était apprécié ou déprécié de 5 % par rapport aux autres monnaies importantes, toutes les autres variables demeurant par ailleurs constantes, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables aurait augmenté ou diminué d'environ 58 805 \$ (9 825 \$ au 31 décembre 2019). Dans les faits, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et la différence pourrait être importante.

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF VENATOR

(AUPARAVANT FONDS DE REVENU VENATOR)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2020 (non audité)

## 10. Évaluation de la juste valeur

Le tableau qui suit présente sommairement les données d'entrée qui ont été utilisées au 30 juin 2020 pour évaluer les placements de la fiducie comptabilisés à la juste valeur :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Actifs</b>				
Titres de capitaux propres	4 182 162 \$	– \$	– \$	4 182 162 \$
Titres à revenu fixe	–	74 374 106	–	74 374 106
	4 182 162 \$	74 374 106 \$	– \$	78 556 268 \$
<b>Passifs</b>				
Contrats à terme de gré à gré	– \$	18 070 \$	–	18 070
	– \$	18 070 \$	– \$	18 070 \$

Il n'y a eu aucun transfert important entre les niveaux au cours de la période close le 30 juin 2019.

Le tableau qui suit présente sommairement les données d'entrée qui ont été utilisées au 31 décembre 2019 pour évaluer les placements de la fiducie comptabilisés à la juste valeur :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Actifs</b>				
Titres de capitaux propres	1 549 275 \$	– \$	– \$	1 549 275 \$
Titres à revenu fixe	–	72 312 937	–	72 312 937
	1 549 275 \$	72 312 937 \$	– \$	73 862 212 \$

Il n'y a eu aucun transfert important entre les niveaux au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

## 11. Indemnisation du gestionnaire

En vertu de l'acte de fiducie, la fiducie doit indemniser le comité d'examen des investissements, ses représentants et les membres de leur groupe respectif à l'égard de toute réclamation qui pourrait découler : a) d'une erreur de jugement ou de la prise d'une mesure ou de l'omission de prendre une mesure, ou encore de pertes attribuables à cette erreur de jugement, à la prise de cette mesure ou à l'omission de prendre une mesure, s'ils ont agi en toute honnêteté et en toute bonne foi et qu'ils estimaient raisonnablement que leur conduite était au mieux des intérêts de la fiducie; et b) de pertes attribuables à une erreur de jugement ou à la prise d'une mesure ou à l'omission de prendre une mesure de la part d'un courtier ou d'un intermédiaire du gestionnaire qui a été choisi et embauché par le gestionnaire, ses représentants ou les membres de leur groupe respectif.

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF VENATOR

(AUPARAVANT FONDS DE REVENU VENATOR)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2020 (non audité)

## 12. (Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

Le tableau qui suit présente le calcul de (de la diminution) l'augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part pour les périodes closes les 30 juin 2020 et 2019 :

	(Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie	Nombre moyen pondéré de parts rachetables en circulation au cours de la période	(Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part
<b>30 juin 2020</b>			
Catégorie A	(420 373) \$	737 268	(0,57) \$
Catégorie D	(1 815)	4 029	(0,45)
Catégorie F	(5 526 828)	9 874 011	(0,56)
<b>30 juin 2019</b>			
Catégorie A	206 651 \$	690 189	0,30 \$
Catégorie C	364 818	1 180 309	0,31
Catégorie F	3 007 478	8 291 023	0,36

## 13. Compensation d'instruments financiers

La fiducie a accordé au courtier principal un privilège général à l'égard des actifs financiers détenus en garde à titre de gage lié au risque que court ce dernier relativement à la prestation de services de courtage de premier ordre à la fiducie. Les conditions du privilège général sont usuelles et de même nature que celles prévues d'ordinaire aux termes de conventions de courtage de premier ordre.

L'entente qu'a conclue la fiducie avec son courtier permet la compensation des débiteurs et des créiteurs liés aux titres achetés ou vendus dans le cours normal des activités.

## 14. Impôt sur le résultat

Au 31 décembre 2019, la fiducie ne disposait d'aucun report prospectif de pertes en capital ou de pertes autres qu'en capital pouvant servir à réduire le bénéfice imposable d'exercices futurs.